



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 10/CRAT A.292-AA
AB

Le 03 septembre 2010

Avis de la CRAT relatif à la Commission de rénovation urbaine du Centre-Ville de GEMBLOUX

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur la composition et le règlement de la Commission de Rénovation de Quartier.

1. CONTEXTE

Breve description: Composition et règlement d'ordre intérieur de la Commission de rénovation urbaine du Centre-ville de GEMBLOUX

Date de réception du dossier : 27 juillet 2010

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur la composition et le règlement d'ordre intérieur de la Commission de rénovation de Quartier.

Elle estime que le règlement d'ordre intérieur répond au contenu attendu pour un tel document, tant au niveau du fond que de la forme. Elle souligne également la place accordée au secteur associatif et aux autres acteurs de terrain.

Philippe BARRAS,
Président